

École supérieure des Arts Saint-Luc Bruxelles **Mandat de Directeur-Directrice Adjoint·e pour une durée (renouvelable) de 5 ans**

Vu le Décret de la Communauté française fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants) du 11-07-2002 et spécifiquement aux articles 102, 227 et 357 du dit Décret, concernant le recrutement des directeurs, des directeurs adjoints et des directeurs de domaine ;

Vu la décision du Pouvoir organisateur de l'ESA Saint-Luc Bruxelles de procéder au lancement de l'appel à candidatures ;

Il convient pour le Pouvoir Organisateur de l'ESA Saint-Luc Bruxelles de désigner un Directeur-Directrice Adjoint·e pour un mandat de cinq ans (renouvelable), prenant cours le 16 août 2023 pour prendre fin le 16 août 2028.

Lieu d'exercice : 30, Place Louis Morichar 1060 Bruxelles ; siège social : 57 , Rue d'Irlande 1060 Bruxelles.

A. Dépôt des candidatures

Pour être recevable, la candidature à la fonction de Directeur-Directrice Adjoint·e devra être déposée le 5 juin 2023 à 14h au plus tard et adressée par courriel à Monsieur Jean-Paul Verleyen (jean-paul.verleyen@stluc-bruxelles.be), Administrateur-Délégué du COISL.

L'acte de candidature sera composé de :

- un curriculum vitae reprenant les expériences significatives, pédagogiques, professionnelles, de management, ou autres sur lesquelles le candidat ou la candidate estime pouvoir prendre appui pour prétendre au poste ;
- une lettre reprenant les motivations personnelles ;
- une note de présentation du projet, des objectifs et de la vision du candidat ou de la candidate pour les cinq années à venir, en insistant sur ce qui aura déjà été concrétisé après deux années de mandat.

La commission de recrutement se réunira le 15 juin 2023 entre 8h30 et 12h pour rencontrer les candidat·e·s.

B. Profil recherché

Le/la directeur/trice adjoint·e aura à coeur de veiller à la pérennité et au développement de l'institution, en concertation avec le comité de direction. Il/elle travaillera dans le respect du projet pédagogique et artistique défini par les organes de gestion de l'ESA.

1. Profil de fonction

- Il/elle sera porteur·euse d'un diplôme de master.
- Il/elle connaîtra l'enseignement supérieur tel qu'il s'est organisé ces dernières années en Fédération Wallonie Bruxelles et percevra les enjeux du développement d'un établissement artistique.
- Il/elle aura une bonne connaissance de la législation et des structures de l'enseignement supérieur en FWB.
- Il/elle disposera des qualités relationnelles nécessaires pour travailler en équipe et superviser des services ainsi que des qualités managériales inhérentes à la fonction.
- Il/elle aura des qualités de leadership, de management et de gouvernance collaborative et fera preuve de réactivité et de flexibilité.
- Il/elle sera garant·e d'une bonne connaissance des outils informatiques.
- Il/elle sera disposé·e à collaborer régulièrement avec les autres instituts dans le respect des valeurs partagées au sein du COISL (Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles).

- Le/la candidat·e aura une parfaite maîtrise de la langue française, des qualités rédactionnelles et une connaissance de l'anglais (niveau b2).
- Il/elle aura une bonne connaissance du domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace (APVE) et manifestera un intérêt pour l'enseignement supérieur artistique.

Le projet présenté par le/la candidat·e devra être en concordance avec les valeurs et les choix pédagogiques de l'établissement.

2. Cahier des charges

- Relations avec les étudiant·e·s (représentation au sein du Conseil social, supervision du Conseil des étudiant·e·s, gestion de la mise en place de la RFIE, coordination pédagogique de l'agrégation, accompagnement de projets externes...).
- Politique pédagogique (aide à la réussite, qualité, gestion de dossiers, recherche...).
- Participation aux instances et commissions en périphérie des charges inhérentes à l'Ecole supérieure des Arts (coprésidence de la Commission Arts, CPPT, CE, COGES ...).

Ces différents points seront précisés dans une lettre de mission qui sera transmise par le Pouvoir Organisateur au moment de la signature du contrat.

3. Charges horaires : 36 h/semaine

4. Salaire : Barème 540

les montants bruts mensuels sont pour :

- 0 année ancienneté de 5.900,00 €
- 15 années d'ancienneté de 7.530,00 €

5. Congés annuels : 60 jours ouvrables

Pour tout renseignement complémentaire, prière de vous adresser à Anne Pollet : a.pollet@stluc-esa-bxl.org